

Savoir réagir en cas de poursuite par un créancier

Objectifs

Permettre à chaque stagiaire de réagir en cas de poursuite par un créancier en ayant la connaissance des délais, des formes et des voies de recours. L'occasion de réfléchir sur le traitement de l'endettement et l'importance de la négociation amiable.

Enjeux

Dans un contexte agricole de plus en plus difficile, et avec les retards de paiement des aides PAC par exemple ces dernières années, nombreux sont les agriculteurs qui affrontent des difficultés économiques ou de trésorerie. Devant la raréfaction des solutions amiables chez les créanciers, il est difficile de maintenir le dialogue. Le risque pour l'agriculteur est de se retrouver assigné par les fournisseurs, banques, MSA ou autre créancier... Solidarité Paysans constate que les agriculteurs méconnaissent les procédures de mise en demeure et les procédures civiles d'exécution engagées par les créanciers. Pourtant, ces procédures comportent différentes étapes au cours desquelles il est encore possible de réagir. Il est également important de connaître les possibilités de négociation amiable en amont ou durant ces procédures.

Contenu

MATIN

Connaître les différents types de créances et les procédures exécutoires qui peuvent être mises en œuvre par le créancier.

Les procédures civiles d'exécution : le droit des créanciers de poursuivre le débiteur sur ses biens

I. Le cadre général du recouvrement forcé des créances

II. Les différentes saisies

Sur les meubles : saisie-vente et saisie-appréhension

Sur les créances : saisie-attribution, saisie des rémunérations, saisie des deniers et saisie attributive

Sur les immeubles : du commandement de payer à l'expulsion

III. Les procédures conservatoires

APRÈS-MIDI

Savoir actionner les marges de négociation amiables et identifier les urgences pour le débiteur.

Les marges de manoeuvre du débiteur

I. La négociation amiable

Une stratégie face au conflit: modèle de Thomas Kilmann

Les éléments clés de la négociation

II. Quelles sont les urgences face à une procédure d'exécution forcée?

Les différentes étapes des procédures d'exécution

Formes et délais de recours

III. Les procédures collectives : un obstacle à la poursuite individuelle des créanciers

La suspension des poursuites à travers les différentes procédures

La poursuite des contrats en cours malgré le défaut de paiement du débiteur

Réfléchir à l'opportunité d'une procédure collective : entre coûts et avantages

Modalité d'enseignement

présentiel

Dates, lieux et intervenants

03 nov 2021

09:30 - 17:30 (7hrs)

Centre diocésain 16 rue de la République

81000 Albi

Kathleen Delage

Juriste en Droit rural, formatrice du réseau national
Solidarité Paysans

Financier(s)



Financement de la formation et pièces à fournir

Infos complémentaires



Durée de la formation 1 jour(s)

Date limite d'inscription 01/11/2021

Tarifs

Adhérent 0€

Non adhérent 0€

Non agricole 0€

gratuit pour les agriculteurs éligibles

VIVEA

Adhésion à l'association SP09 proposée

Plus de renseignements

Anne-Marie Quatrevaux

occitanie@solidaritepaysans.org

Solidarité Paysans Occitanie

6bis rue des Gardons

30350 Maruéjols-lès-Gardon

Tel. 06 31 18 10 07

N° d'organisme de formation :

76300399230

Taux de satisfaction : %

Repas de midi tiré du sac



Modalités d'accès :